

30 FICHES DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Tome 1 : Théorie générale de l'Etat

L'ÉCOLE JURIXIO



Extraits

Présentation du pack de 30 fiches de droit constitutionnel (théorie générale de l'État – Semestre 1)

Ce pack regroupe des **fiches conçues pour vous aider à comprendre la théorie générale de l'État**, structurer vos révisions et préparer efficacement vos TD et examens.

- ✓ Notions essentielles
- ✓ Définitions fondamentales
- ✓ Grandes théories constitutionnelles
- ✓ Explications claires et structurées

Sommaire du pack

Avertissement – Protection du document

PARTIE PRÉLIMINAIRE : INTRODUCTION AU DROIT CONSTITUTIONNEL

- Fiche n°1 : Présentation du droit constitutionnel

PARTIE 1 : L'ÉTAT

- Fiche n°2 : La notion d'État
- Fiche n°3 : L'État de droit
- Fiche n°4 : Les caractéristiques de l'État
- Fiche n°5 : L'État unitaire
- Fiche n°6 : Les modalités d'organisation de l'État unitaire (déconcentration / décentralisation)
- Fiche n°7 : L'État fédéral
- Fiche n°8 : L'État régional

PARTIE 2 : LA CONSTITUTION

- Fiche n°9 : La notion de Constitution
- Fiche n°10 : Le contrôle de constitutionnalité des lois en général
- Fiche n°11 : Le bloc de constitutionnalité
- Fiche n°12 : Le contrôle de constitutionnalité en France
- Fiche n°13 : La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)
- Fiche n°14 : L'élaboration et la modification de la Constitution

PARTIE 3 : LA SOUVERAINETÉ

- Fiche n°15 : La notion de souveraineté
- Fiche n°16 : La souveraineté populaire
- Fiche n°17 : La souveraineté nationale

PARTIE 4 : LA DÉMOCRATIE

- Fiche n°18 : La démocratie
- Fiche n°19 : Le référendum
- Fiche n°20 : Le suffrage
- Fiche n°21 : Les modes de scrutin – Scrutin uninominal et scrutin de liste
- Fiche n°22 : Les modes de scrutin – Scrutin majoritaire et représentation proportionnelle
- Fiche n°23 : Les partis politiques

PARTIE 5 : LA SÉPARATION DES POUVOIRS ET LES RÉGIMES POLITIQUES ÉTRANGERS

- Fiche n°24 : La théorie de la séparation des pouvoirs
- Fiche n°25 : La classification des régimes politiques
- Fiche n°26 : Les caractéristiques du régime parlementaire
- Fiche n°27 : Le régime parlementaire britannique
- Fiche n°28 : Les caractéristiques du régime présidentiel
- Fiche n°29 : Le régime présidentiel des États-Unis

PARTIE 6 : LE RÉGIME POLITIQUE FRANÇAIS

- Fiche n°30 : Le régime politique de la Ve République française

ANNEXES

- Annexe n°1 : La III^e République

- Annexe n°2 : La IV^e République
- Annexe n°3 : La naissance de l'État
- Annexe n°4 : Le parlementarisme rationalisé



Fiche n°4 : Les caractéristiques de l'État

Plan de la fiche :

§1 : La population

§2 : Le territoire

§3 : Le pouvoir souverain

Très souvent, on définit l'État **à travers ses caractéristiques**.

Raymond Carré de Malberg, spécialiste de droit constitutionnel, définit l'État comme une « communauté d'hommes, fixée sur un territoire propre et possédant une organisation d'où résulte pour le groupe envisagé dans ses rapports avec ses membres une puissance suprême d'action, de commandement et de coercition ».

Plus simplement, l'État peut se définir comme une personne morale qui se caractérise par l'existence d'un peuple, d'un territoire et d'une souveraineté, qui lui permet de détenir un pouvoir de contrainte.

Ainsi, l'État se caractérise selon 3 éléments constitutifs :

- ⇒ Une population
- ⇒ Un territoire
- ⇒ Un pouvoir souverain

§1 : La population

Dans chaque État, il y a un groupe d'individus, il y a un peuple. Sans ce groupe d'individus, **sans cette population, il n'y a pas d'État. Le peuple est indissociable de l'État.**

La population, c'est un groupe d'individus, un ensemble de personnes, qui vivent et résident de manière régulière sur le territoire de l'État.

Exemple : la France est bien un État doté d'une population.

La population comprend donc **ceux qui ont la nationalité** (qui sont donc liés juridiquement à l'État) et **les non-nationaux** (« étrangers »). Le droit de l'État s'applique aux 2.

A noter : la notion de « peuple » ne doit pas être confondue avec celle de « Nation ». La « Nation » renvoie davantage à des individus qui vivent ensemble, qui partagent une solidarité, une histoire et des valeurs communes (langues, habitudes...). Pour certains auteurs (Carré de Malberg), la Nation s'assimile à l'État (concept d'État Nation).

§2 : Le territoire

Ensuite, cette population vit sur un **territoire donné**.

Un État ne peut exister que dans **un cadre géographique** déterminé. Ce cadre géographique, c'est le **territoire étatique**. C'est là où s'exercent les compétences de l'État.

Le droit produit par l'État s'applique uniquement sur ce territoire. Au-delà des limites du territoire de l'État, **le pouvoir étatique, le droit étatique ne peut plus s'appliquer** car on ne se retrouve plus dans les limites du territoire. C'est le principe de « territorialité de la loi ».

Exemple : le Parlement français ne peut pas en principe adopter du droit qui va s'appliquer à Rome ou à Barcelone.

Ensuite, pour délimiter le territoire de l'État, il faut établir les « **frontières de l'État** ». Les frontières sont les **limites géographiques** du territoire de l'État.

Il existe 3 types de frontières :

- **Les frontières terrestres** (et souterraines)
- **Les frontières maritimes** (concerne les États côtiers, comme la France)
- **Les frontières aériennes**

Ces différentes frontières sont établies :

- ⇒ Soit de manière **naturelle** (ex : montagnes, mers, fleuves)
- ⇒ Soit de manière **artificielle** (ex : par un traité international)

En général, les frontières étatiques sont définies par des **traités internationaux**.

Exemple : au niveau international, les **frontières maritimes** sont délimitées par plusieurs traités internationaux, dont la **convention de Montego Bay de 1982**. Cette convention internationale a été adoptée sous l'égide de l'ONU.

§3 : Le pouvoir souverain

Sur la population et sur son territoire, **l'État exerce un pouvoir politique particulier, un pouvoir suprême : la souveraineté**. Cela veut dire que **l'État n'est soumis à aucun pouvoir** car il est **le pouvoir le plus élevé** dans la société. Selon ce concept de souveraineté, **rien ne lui est supérieur**.

A noter : c'est cette caractéristique qui fait que l'État est une personne morale spécifique.

L'État dispose de la **compétence de la compétence** : l'État décide seul et librement du champ de son action. L'État intervient quand il veut, où il veut et de la manière dont il veut. La souveraineté est **l'apanage d'un État** : elle lui appartient proprement et exclusivement.

L'État a le **monopole de la contrainte légitime**. Seul l'État a le pouvoir d'exiger que les règles qu'il pose soient respectées.

Exemple : seul l'État peut, sur son territoire, imposer que vous rouliez à 130km/h maximum sur une autoroute.

Vous souhaitez accéder aux 30 fiches complètes ?

Le pack complet de fiches de droit constitutionnel consacré à la théorie générale de l'État est disponible immédiatement, exclusivement au format PDF.

Quelques secondes après votre commande, vous pourrez ouvrir les fiches et commencer à travailler avec : **dans 30 secondes, votre support peut déjà être entre vos mains.**

[Accéder immédiatement au pack complet sur Jurixio](#) 